

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****7ÈME Réunion de 2015****Séance du 30 novembre 2015**CD20151130_14
id. 2163

L'an deux mille quinze le trente novembre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA
GARONNE
CRÉATION DE L'EMPLOI SPÉCIFIQUE DE DIRECTEUR DE LA
BASE**

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la création d'un emploi spécifique pour diriger la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Suite au départ du précédent directeur, un appel à candidature externe a été effectué, mais n'a pu aboutir à un recrutement statutaire, aucun des candidats ne correspondant au profil recherché.

En effet, l'extension et l'augmentation des activités de la Base (séjours des centres de vacances, et des classes de découverte, organisation de Plage 82, ouverture d'une aire de camping-car etc...) nécessitent que l'agent en charge de cette direction présente, tout à la fois, des qualités managériales et organisationnelles, mais également des compétences dans le domaine de l'animation, ainsi qu'une connaissance particulièrement pointue du milieu sportif et associatif.

C'est pourquoi, compte tenu du niveau et de la nature des missions exercées, je vous propose la création, pour 3 ans, d'un emploi spécifique de Directeur de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, pourvu par un agent contractuel, en application de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et dont la rémunération globale sera fixée par référence à l'échelon 8 (IB 625- INM 524) du grade de Conseiller des Activités Physiques et Sportives.

Je vous précise que le Comité de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, lors de sa réunion du 4 novembre 2015, a émis un avis favorable à cette proposition.

En outre, conformément à la réglementation en la matière, le Comité Technique du 6 novembre 2015, a été informé de cette création d'emploi.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis du Comité de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne réuni le 4 novembre 2015,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide, selon les conditions susvisées et après en avoir informé le Comité technique réuni le 6 novembre 2015, la création de l'emploi spécifique de Directeur de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC